



MAIRIE de
FRONTON

DEMANDE DE SECOND LIVRET DE FAMILLE

*Articles 625 à 631 de « l'Instruction Générale relative à l'Etat Civil » du 15 janvier 1975
(Décret du 15 Mai 1974, arrêté du 16 Mai 1974)*

Faire suivre aux mairies concernées puis retour à la Mairie du lieu de domicile

IDENTITE DU OU DES DEMANDEURS

Je soussigné (e) (1) : _____

Domicilié (e) : _____

Tél : ____ / ____ / ____ / ____ / ____ Mèl : _____ @ _____

Nature du livret : Sollicite la délivrance d'un second livret de famille (2)

- d'époux
- commun des père et mère (3)
- de mère ou père naturel ou adoptif

Motif de la demande - Cocher selon le motif :

- Perte, vol ou destruction du premier livret (art 15 – déclaration à compléter ci-joint)
- Parent dépourvu du livret suite à une séparation / divorce
- Changement dans la filiation ou dans les noms et prénoms des personnes figurant

Sur le livret

Je sollicite la reconstitution d'un nouveau livret par les voies prévues à l'article 630 de l'I.G de l'Etat Civil et remplis à cet effet le questionnaire figurant au verso de la présente. Je certifie en outre que les renseignements indiqués ci-dessus et sur le questionnaire sont exacts.

A FRONTON, le

Signature :

Mairie de Fronton - Service Etat Civil

1 Esplanade Marcorelle – BP 3

31620 FRONTON

etatcivil@mairie-fronton.fr

05.62.79.92.10

QUESTIONNAIRE A REMPLIR

Epoux ou Père

NOM (1) : _____
Prénoms : _____
Né le : _____
à : _____
Nationalité : _____

Epouse ou Mère

NOM (1) : _____
Prénoms : _____
Née le : _____
à : _____
Nationalité : _____

Mariage contracté le : _____ à (lieu + Département) _____
(3) _____

ENFANTS

1 NOM : _____
Prénom(s) : _____
Né(e) le : _____
à : _____
(2) _____

3 NOM : _____
Prénom(s) : _____
Né(e) le : _____
à : _____
(2) _____

5 NOM : _____
Prénom(s) : _____
Né(e) le : _____
à : _____
(2) _____

2 NOM : _____
Prénom(s) : _____
Né(e) le : _____
à : _____
(2) _____

4 NOM : _____
Prénom(s) : _____
Né(e) le : _____
à : _____
(2) _____

6 NOM : _____
Prénom(s) : _____
Né(e) le : _____
à : _____
(2) _____

(1).Nom en lettres capitales (2).Mentionner la cas échéant la date et le lieu du décès (3) Si divorce ou séparation de corps, préciser la date

NOTA : Le livret de famille est constitué de la réunion des extraits des actes de mariage, et éventuellement de décès des époux, des actes de naissance des enfants et le cas échéant des actes de décès des enfants mineurs ainsi que la mention de tous actes ou jugements ayant une incidence sur l'Etat Civil des personnes considérées. L'usage d'un livret incomplet ou devenu inexact à la suite de changements intervenus engage la responsabilité des époux qui sont passibles de poursuites pénales.

Les données collectées sont destinées au service de l'état civil de la Mairie de Fronton aux seules fins de délivrance du livret de famille. Pour en savoir plus sur la gestion de vos données personnelles et pour exercer vos droits, reportez-vous à la politique de confidentialité disponible sur notre site internet.

